



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 11 décembre 2018

Près de 150 associations soutenues par l'Etat en 2018 au titre du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA)

Le champ associatif vendéen est dense et dynamique. La Vendée compte près de 13 000 associations de toutes tailles et actives dans tous les domaines de la société : l'éducation, la culture, le social, la santé, l'environnement, la défense des droits, les loisirs...615 nouvelles associations ont été déclarées, dans le département, durant la période 2016-2017. Ces associations sont animées par plus de 18 000 salariés et près de 120 000 bénévoles.

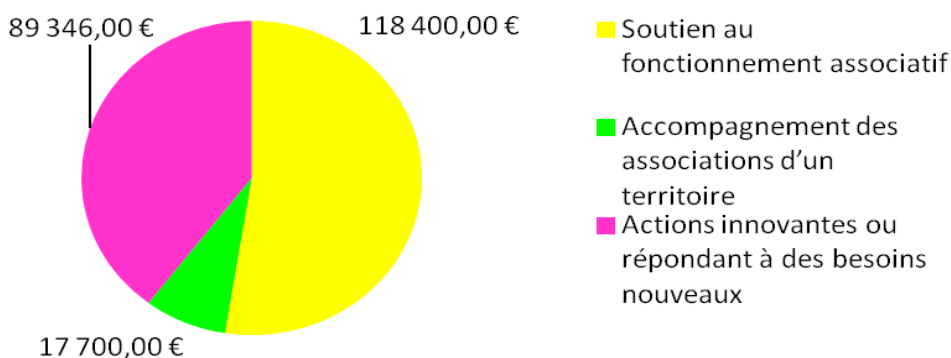
L'État soutient l'activité globale des associations et le développement de leur projet associatif, finance les acteurs accompagnant les associations et propose également de financer des projets innovants, c'est-à-dire contribuant à répondre à des besoins non couverts ou des enjeux nouveaux pour les associations.

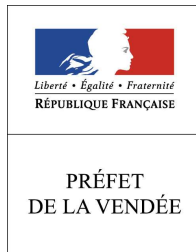
Dans ce contexte et en déclinaison des orientations nationales et régionales, le Préfet de la Vendée a lancé la campagne du fonds pour le développement de la vie associative dit FDVA, au mois de juillet 2018.

A l'issue d'une phase d'instruction des dossiers par les services de l'État, le collège départemental et la commission régionale consultative, composés de représentants de l'Etat, d'élus et de personnalités, ont été réunis respectivement le 9 et le 18 octobre 2018 afin d'émettre un avis sur les propositions de financements.

Au titre de l'appel à initiatives 2018, **225 446 € ont été attribués** pour soutenir **146 associations** selon la répartition suivante :

Volume consacré par priorité





La liste des projets retenus est disponible sur le site Internet des services de l'État, en Vendée, à l'adresse suivante :

<http://www.vendee.gouv.fr/les-resultats-de-la-campagne-fdva-fonctionnement-a3038.html>

Cette liste est diffusée à titre d'information aux porteurs de projets. Cependant, seuls les courriers de notification et arrêtés d'attribution qui sont adressés par courrier à chaque association font foi.

En perspective d'un prochain appel à projet pour 2019, et afin de permettre au d'association de pouvoir y répondre, les responsables associatifs sont invités à créer dès à présent un « compte association » sur le site <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/register>.

